

## 10 édifices et ensembles urbains d'Ile-de-France labellisés « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle »

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, annonce, suite à l'avis favorable rendu le 24 novembre 2016 par la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France, la labellisation au titre du « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » de 10 édifices et ensembles urbains.

Cette liste vise à mettre en valeur de grands équipements publics, témoignant de l'engagement de l'État dans les politiques architecturales et d'aménagement du territoire sous la V<sup>e</sup> République.

Sont labellisés :

- la Maison de la Radio,
- le Centre Pompidou,
- l'Institut du monde arabe,
- la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Parc de la Villette,
- le ministère de l'Économie et des Finances,
- l'Opéra Bastille,
- la Grande Arche de la Défense,
- la Cité de la musique,
- la Bibliothèque nationale de France
- le musée du Quai Branly – Jacques Chirac.

Une campagne d'étude sur les grands travaux présidentiels, menée par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, a permis d'aboutir à ces propositions. Cette labellisation permettra d'ouvrir le regard sur ces édifices qui sont des lieux exceptionnels architecturalement mais aussi des lieux de vie et de travail.

La labellisation « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » s'inscrit dans l'une des six priorités de la Stratégie nationale pour l'architecture, le renforcement de la prise en compte de l'héritage architectural des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles.

Cette reconnaissance nationale de notre héritage récent permet d'identifier l'apport en termes d'innovation sociale, spatiale et technique que constituent ces ensembles architecturaux et urbains.

Par ailleurs, grâce à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le label « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » trouvera un nouveau souffle devenant « **patrimoine de moins de cent ans** », afin de prendre en compte le patrimoine le plus récent. Un dialogue systématique sera désormais ouvert entre propriétaires, experts et services du ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de tout projet de réutilisation, de transformation ou de modernisation de ces lieux ainsi labellisés.

L'exemple des grands équipements d'État labellisé aujourd'hui est important. Ils s'inscrivent dans la continuité du patrimoine monumental et sont la matière pour nos projets de demain.

### Contact

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
service-presse@culture.gouv.fr